Centre de collaboration nationale sur les **politiques publiques** et la **santé**

www.ccnpps.ca

QUATRE TYPES D'ÉVALUATION D'IMPACT UTILISÉS AU CANADA

TABLEAU COMPARATIF | SEPTEMBRE 2010





Centre de collaboration nationale sur les **politiques publiques** et la **santé**

www.ccnpps.ca

QUATRE TYPES D'ÉVALUATION D'IMPACT UTILISÉS AU CANADA

TABLEAU COMPARATIF | SEPTEMBRE 2010





AUTEURE

Anika Mendell

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

MISE EN PAGES

Isabelle Hémon

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier Robert Rattle, Roy Kwiatkowski, Josh Marko, Catherine Elliot et Louise St-Pierre pour leur précieuse contribution à ce document.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS).

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : www.inspq.qc.ca et du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au : www.ccnpps.ca.

An English version of this paper is also available at www.ncchpp.ca and at www.inspq.qc.ca/english.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspg.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 4^e TRIMESTRE 2011

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

ISBN: 978-2-550-62451-6 (VERSION IMPRIMÉE ANGLAISE)

ISBN: 978-2-550-62452-3 (PDF ANGLAIS) ISBN: 978-2-550-62449-3 (VERSION IMPRIMÉE)

ISBN: 978-2-550-62450-9 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2011)

À PROPOS DU CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA SANTÉ

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des Centres de collaboration nationale en santé publique se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le réseau des Centres agit autant comme une structure de diffusion des contributions spécifiques des Centres que de lieu de production conjointe des projets communs.

TABLE DES MATIÈRES

| 1 | ÉVALUATION D'IMPACT : QUATRE OUTILS UTILISÉS AU CANADA | 1 |
|-----|---|----|
| 2 | COMPARAISON DE QUATRE OUTILS D'ÉVALUATION D'IMPACT UTILISÉS AU CANADA | 3 |
| BIB | LIOGRAPHIE | 17 |
| LEC | CTURE SUPPLÉMENTAIRE | 23 |

1 ÉVALUATION D'IMPACT : QUATRE OUTILS UTILISÉS AU CANADA

L'évaluation prospective des impacts potentiels de projets, de programmes et de politiques est effectuée au Canada depuis 1974, date à laquelle une politique du Cabinet fédéral a été mise au point pour examiner les impacts environnementaux des décisions fédérales. Aujourd'hui, on utilise différents types d'évaluation d'impact au Canada et à l'étranger pour déterminer les effets non désirés des initiatives prises par les secteurs public et privé sur la santé humaine et sur l'environnement.

L'existence d'une grande variété d'évaluations d'impact est source de confusion (Rattle, 2009), car il n'existe pas de frontière nette entre les différentes approches. Par exemple, les évaluations des impacts environnementaux peuvent évaluer (ou non) les effets sur la santé humaine ou sur les déterminants sociaux de la santé; les évaluations d'impact sur la santé peuvent aborder (ou non) les questions d'équité, alors que les évaluations d'impact sur la santé axées sur l'équité permettent d'évaluer cette dimension de manière explicite.

L'objectif de ce tableau est d'expliciter et de clarifier quatre différentes approches utilisées au Canada : l'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS), l'évaluation des impacts environnementaux (ÉIE), l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) et l'évaluation des risques (ÉR). De toute évidence, ce tableau ne recense ni toutes les approches en matière d'impact actuellement utilisées ni toutes les variantes que l'on peut retrouver dans la littérature. Il devrait toutefois donner une idée générale des objectifs que cherchent à atteindre ces quatre principaux types d'évaluation d'impact utilisés au Canada, ainsi que les moyens prévus pour y parvenir.

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|---------------------|---|---|--|---|
| Définition | «Une combinaison de procédures, méthodes et outils qui permettent de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population » (OMS, 1999, p. 4). | « En général, une évaluation environnementale est un processus ayant pour objet de prévoir les effets environnementaux d'initiatives proposées avant de les mettre en œuvre » (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2010). « Une ÉIE intégrée, qui combine la santé, le bien-être sur le plan social, économique, culturel et psychologique ainsi que les environnements physique, biologique et géochimique, permet d'avoir une compréhension holistique des liens complexes entre les environnements humain et naturel qui sont essentiels à la santé » [traduction libre] (Kwiatkowski et Ooi, 2003, p. 435). | «Un processus systématique et global qui permet d'évaluer les effets d'un projet de politique, de plan ou de programme sur l'environnement, ainsi que des solutions de rechange » (Parcs Canada, 2009a, p. 1). | « L'utilisation de la base factuelle pour définir les effets sur la santé engendrés par l'exposition d'individus ou de populations à des situations ou à des matériaux dangereux » [traduction libre] (Mindell et Joffe, 2003, p. 109). |
| Niveau d'analyse | Politique, programme ou projet | Projet | Politique, programme ou plan | Substance et exposition à cette substance |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|---|--|---|---|---|
| Cadres | Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS, 1986); Évaluation des impacts environnementaux; Consensus de Göteborg (OMS, 1999); Stratégies d'amélioration de la santé de la population : Investir dans la santé des Canadiens (Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population, 1994). | Toxicologie, épidémiologie, évaluation des risques, science environnementale (communication personnelle, 22 juillet 2010). | Toxicologie, épidémiologie, évaluation des risques, science environnementale (communication personnelle, 22 juillet 2010). | Toxicologie et épidémiologie. |
| Valeurs | Démocratie Équité Développement durable Aspect éthique des données probantes (OMS, 1999). | Intégrité Utilité Durabilité (United Nations University – UNU, 2009). | Développement durable | Rigueur scientifique |
| Élément déclencheur; obligation légale ou directive du Cabinet | Préoccupations sanitaires et sociales relatives à un programme, une politique ou un projet proposé. Canada: Pas d'obligation légale. Cependant, en 2009, le Sous-comité sénatorial sur la santé des populations a recommandé « [q]ue le gouvernement du Canada exige la tenue d'une ÉIS pour tout projet de politiques, de plans ou | Préoccupations biophysiques liées à un projet proposé. Canada: La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992) expose une procédure pour l'ÉIE, qui est appliquée « chaque fois qu'un projet proposé touchera potentiellement un domaine relevant de la responsabilité fédérale, impliquera le soutien fédéral ou pourra causer | Préoccupations biophysiques liées à une politique, un programme ou un projet. Canada : Directive du Cabinet (Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004). Il faut procéder à une ÉES détaillée si « le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet; la mise en œuvre du projet peut entraîner des effets | Préoccupations au sujet des effets négatifs et de la gravité de l'exposition à une substance (Regens, Dietz et Rycroft, 1983); demande d'inscription d'une nouvelle substance ou d'amendements à une substance existante (Saner, 2010). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|---|--|---|--|---|
| Élément déclencheur; obligation légale ou directive du Cabinet (suite) | de programmes soumis au Cabinet et susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur la santé » et « [q]ue le gouvernement du Canada favorise le recours à l'ÉIS dans toutes les provinces et tous les territoires » (Keon et Pépin, 2009, p. iii). Québec : L'article 54 de la Loi sur la santé publique (2001) oblige les ministères et les agences du gouvernement à évaluer les cas où une proposition législative ou un projet de règlement pourraient influer de façon négative sur la santé de la population. Colombie-Britannique : L'article 61 du Public Health Act (2008) exige que le ministre des Habitudes de vie saine et du Sport (Minister of Healthy Living and Sport) effectue des ÉIS. Pour plus d'informations concernant la position de chaque province sur la mise en œuvre de la législation et des activités relatives à l'ÉIS, se référer à d'Amour, St-Pierre et Ross, 2009. | des effets hors frontières » [traduction libre] (Noble et Bronson, 2005, p. 396). Colombie-Britannique: Environmental Assessment Act (2002). Alberta: Alberta Environmental Protection and Enhancement Act (2000); Alberta Public Health Act (2000). Saskatchewan: Environmental Assessment Act (1980). Manitoba: Loi sur l'environnement (1987). Ontario: Loi sur les évaluations environnementales (1990). Québec: Loi sur la qualité de l'environnement (1972). Nouveau-Brunswick: Loi sur l'assainissement de l'environnement (date N/D). Nouvelle-Écosse: Environment Act (1994-95). Terre-Neuve-et-Labrador: Environmental Protection Act (2002). Île-du-Prince-Édouard: Environmental Protection Act (1988). | environnementaux importants, tant positifs que négatifs » (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2009). | Canada: Législation sous le mandat de Santé Canada: - la Loi sur les aliments et drogues (1985) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (1996) évaluent les produits tels que les médicaments pharmaceutiques, les produits de santé naturels, les appareils médicaux, le sang et les produits sanguins, les vaccins, etc., pour en déterminer les risques, les bienfaits et l'efficacité; - la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur le ministère de la Santé (1996) évaluent les aliments, y compris les ingrédients des aliments et les processus de production, pour en déterminer les risques et l'efficacité; - la Loi sur les produits antiparasitaires (2002) évalue les produits antiparasitaires tels que les herbicides, les insecticides, les fongicides, les répulsifs à animaux, etc., pour en déterminer les risques et l'efficacité; |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|---|--|---|---|---|
| Élément déclencheur; obligation légale ou directive du Cabinet (suite) | | Nunavut : Loi concernant I'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993). Territoire du Yukon : Loi sur I'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (2003). Territoires du Nord-Ouest : Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (1998) (Rattle, 2009a). | | la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) évalue les nouvelles substances, telles que les produits chimiques, les polymères et les nanotechnologies importés et fabriqués au Canada pour en déterminer les risques. Elle évalue également les substances chimiques utilisées, importées ou fabriquées qui se trouvent dans la Liste intérieure des substances (LIS). Enfin, la Loi sur les produits dangereux (1985) et la Loi sur les aliments et droques évaluent les produits de consommation, tels que les produits de nettoyage, la literie, les pyjamas et les cosmétiques pour en déterminer les risques (Saner, 2010; se référer au « Tableau 1 : six grandes catégories de produits de Santé Canada », p. 9). D'autres lois relatives à l'évaluation des risques sont appliquées aux niveaux fédéral et provincial dans différents secteurs. |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|--|---|---|---|---|
| Place dans le processus d'élaboration d'une politique | Au stade de formulation de la politique (Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé – CCNPPS, 2009a, adapté de Knoepfel, Larrue et Varone, 2001). | « Pendant toute la durée du cycle du projet, en commençant le plus tôt possible au stade de l'étude préliminaire de faisabilité » [traduction libre] (Sadler, 1996, cité dans UNU, 2007). | Au stade de formulation de la politique (Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004). | « Au Canada et à l'échelle internationale, les systèmes de réglementation utilisent des méthodes de triage afin d'équilibrer la surveillance et l'évaluation des risques précommercialisation [extraction, etc.] et post-commercialisation [consommation, évacuation, etc.]. Le choix de l'approche à adopter se fonde sur les caractéristiques et les usages de base des produits qui peuvent comporter des risques » (Saner, 2010, p. 8). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|-----------|--|---|--|---|
| Objectifs | « Améliorer les connaissances au sujet des effets potentiels d'une politique ou d'un programme, informer les décideurs et les personnes concernées et faciliter l'ajustement de la politique proposée afin d'atténuer les effets négatifs et de maximiser les effets positifs » [traduction libre] (Centre européen pour la politique de la santé, cité dans Parry et Stevens, 2001, p. 1177). | « Déterminer les effets environnementaux, sociaux et sanitaires potentiels d'un projet proposé et les exposer sous une forme qui permet de prendre une décision logique et rationnelle » [traduction libre] (Mindell et Joffe, 2003, p. 109). | « Assurer l'examen complet des différentes options de politique possibles en début de processus, y compris celle consistant à "ne rien faire"; Permettre une cohérence entre les différents secteurs de politique, pour faciliter les compromis; Veiller à ce que les conséquences plus complexes, distales et non prévues soient prises en considération de façon à éviter les répercussions néfastes; Évaluer l'effet environnemental des politiques sans dimension environnementale évidente; Intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques dans la prise de décision » [traduction libre] (Mindell et Joffe, 2003, p. 110). | « Fournir un apport scientifique formel à des organismes gouvernementaux qui fixent des normes professionnelles ou environnementales pour réglementer les expositions aux produits toxiques » [traduction libre] (Hertz-Picciotto, 1995). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|---|--|--|--|--|
| Effets pris en considération : Santé humaine? Répartition des effets? Effets sur les groupes vulnérables? | Effets sur les déterminants de la santé, souvent selon le modèle de Dahlgren et Whitehead (1991). Prise en considération de la répartition des effets sur les populations vulnérables ainsi que de l'équité en santé, conformément aux recommandations de l'OMS, formulées à la suite à des travaux de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé (OMS, 2009, p. 1-23). | Au Canada, la législation fédérale relative à l'ÉIE comprend une procédure formelle pour évaluer les effets sur la santé. Une division de Santé Canada répond aux requêtes effectuées par les ministères et les organismes qui sollicitent l'opinion d'experts dans le contexte de cette procédure (Gagnon et St-Pierre, 2007). Cependant, il reste à clarifier si les effets sur la santé, sur les déterminants de la santé ou sur les populations vulnérables sont systématiquement pris en considération dans tous les cas, toutes les provinces et tous les territoires. | Plus général, moins détaillés que pour l'ÉIE; En général, les effets sur la santé humaine ne sont pas pris en considération (Mindell et Joffe, 2003). | « Le mandat de Santé Canada comprend la gestion des risques et des bénéfices pour la santé des individus, des populations et de l'environnement » (Saner, 2010); L'accent est mis presque exclusivement sur les effets négatifs de l'exposition à une seule toxine (Corburn et Bhatia, 2007; Regens, Dietz et Rycroft, 1983). |
| Procédure | Dépistage Cadrage Analyse Rapport Suivi et évaluation (OMS, 1999). | Dépistage Cadrage Analyse de l'impact Atténuation et gestion de l'impact Rapport (UNU, 2007). | Analyse préliminaire Analyse des effets environnementaux Consultation du public (« au besoin ») Documentation et rapport (Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004). | Détermination du danger Évaluation dose-réponse Évaluation de l'exposition Combinaison de toutes les évaluations pour définir le risque (Mindell et Joffe, 2003). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|-------------------------|--|--|--|--|
| Données utilisées | Quantitatives et qualitatives : données scientifiques et apports des parties prenantes (« science civique » [traduction] (Harriman Gunn, 2009)). | Quantitatives et qualitatives. | Quantitatives et qualitatives. | Quantitatives : données animales et extrapolation statistique (Hertz-Picciotto, 1995). |
| Participation du public | Oui, en fonction du type d'ÉIS effectuée (rapide/bureau, intermédiaire, complète) (CCNPPS, 2009b). | « La participation du public est un élément important dans le processus d'évaluation environnementale » (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2010). | Oui, « au besoin » (Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004). | « La demande du public pour une plus grande transparence soulève le problème de fournir aux parties prenantes un accès raisonnable aux données d'évaluation des risques des fabricants. [De plus], l'accès à des connaissances vernaculaires et locales est parfois important dans un contexte scientifique » (Saner, 2010, p. 5). |
| Forces | Existence d'un consensus croissant sur le fait que les facteurs sociaux et environnementaux sont d'importants déterminants pour la santé de la population; Moyen de rendre opérationnels les cadres de promotion de la santé (Cole et collab., 2003); Engagements institutionnels envers la justice sociale (Corburn et Bhatia, 2007); Peut être réalisée relativement tôt dans le processus de prise de décision (stade de formulation de la politique); | Cadre d'examen environnemental systématique; Processus officiellement reconnu et prescrit par la loi; Cohérences dans l'application et acceptabilité générale à travers les secteurs; Reconnaissance de l'importance de la participation du public et de différentes sources d'information; Intégration des considérations environnementales dans toutes les agences, tous les départements et les secteurs; | Portée au-delà de l'impact des projets propres à un site (Harriman Gunn, 2009); Réalisation tôt dans le processus d'élaboration d'une politique (Mindell et Joffe, 2003). | Permet de sensibiliser les personnes aux dangers et aux risques; Peut servir à déterminer qui est exposé à des risques; Permet d'indiquer si les mesures de maîtrise des risques en place sont appropriées ou s'il faut en instaurer d'autres; Permet de hiérarchiser les risques et les mesures de contrôle de ces derniers (Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 2006); |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|----------------|--|--|---|---|
| Forces (suite) | Occasion pour les parties intéressées d'être entendues (communication personnelle, 3 juin 2010); Possibilité de mettre sur pied des coalitions. | Introduction des considérations sur les impacts environnementaux tôt dans le processus de planification; Permet de déterminer les options d'atténuation et les autres possibilités de planification (Rattle, 2009a). | | Utilité de la quantification des effets sur la santé pour fournir les informations nécessaires aux prises de décision et mise en évidence des endroits où la base de données probantes est forte (O'Connell et Hurley, 2009). |
| Limites | Outil ad hoc rarement appliqué par la loi; Difficulté de prédire les résultats sur la santé – niveau élevé d'incertitude (Cole et collab., 2003); Accent mis davantage sur la procédure que sur la substance (incidence sur le processus de politique publique et de prise de décision); Peu de travaux empiriques pour tester l'ÉIS dans la pratique; Difficulté/réticence pour les acteurs en dehors du domaine de la santé à se familiariser avec les concepts et la littérature liés à la santé (Corburn et Bhatia, 2007; Rattle, 2009; communication personnelle, 3 juin 2010). | Effets potentiels sur la santé humaine rarement pris en considération (Mindell et Joffe, 2003); Évaluation effectuée lorsque la décision relative au projet est prise; Incertitude : les données sont limitées, les systèmes naturels complexes; Rapports souvent excessivement longs (des milliers de pages); Participation du public inadéquate et antagonique; Accent mis davantage sur la procédure que sur le contenu (Cole et collab., 2004). | Au Canada: - Jusqu'à présent, l'ÉES est effectuée seulement au niveau fédéral; - Elle est perçue comme un « exercice ad hoc » dans l'examen d'une politique et elle n'est ni bien accueillie ni bien adoptée par les agences et les départements fédéraux; - N'existe pas en dehors de la directive du Cabinet fédéral canadien (Harriman Gunn, 2009). | Incertitude provenant de l'extrapolation entre les espèces : l'expérience d'exposition chez les animaux est bien contrôlée et mesurée, mais c'est une piètre représentation de l'expérience humaine; Souvent, ni les études humaines (épidémiologiques) ni les études animales (toxicologiques) ne peuvent évaluer directement les niveaux de risque représentant un intérêt pour les organismes de réglementation (Hertz-Picciotto, 1995); « Le fort pourcentage d'incertitude associé à la base factuelle de l'évaluation des risques se complique en raison des désaccords fréquents au sein de la communauté d'experts au sujet de l'interprétation et de l'évaluation de ces données []; |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|-----------------|--|---|---|---|
| Limites (suite) | | | | - La frontière entre les aspects techniques et politiques de l'évaluation des risques est vague et change constamment. Par exemple, le risque a tendance à être défini en termes techniques, mais l'acceptabilité du risque est majoritairement un jugement politique » [traduction] (Regens, Dietz et Rycroft, 1983, p. 137). - « La production d'une seule estimation, ou d'une série d'estimations [] peut obscurcir les complexités et les incertitudes qui soustendent ces chiffres » [traduction libre] (O'Connell et Hurley, 2009, p. 308). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|----------|--|---|---|--|
| Exemples | « La Ville de Toronto s'est fixé comme objectif une réduction de 70 % d'ici 2010 des déchets solides des zones résidentielles envoyés dans les sites d'enfouissement. La Ville croit que pour atteindre [cet] objectif, elle devra développer une usine de traitement afin de faciliter le recyclage des matières récupérables provenant des flux de déchets résiduels [] » (Golder Associates, 2009, p. i). « Sept technologies de réduction des déchets résiduels potentiellement applicables ont été examinées et évaluées en tant qu'options possibles pour le traitement des déchets résiduels. Des critères de sélection ont été définis pour évaluer ces technologies de traitement des déchets. D'après cette évaluation, [une seule technologie] a répondu à toutes les exigences de sélection initiales []. Afin de cerner encore mieux les choix possibles pour la gestion des déchets, les [deux] options applicables au traitement des déchets mixtes ainsi que l'option consistant à enfouir tous les déchets résiduels ont fait l'objet d'un [] examen au moyen d'une Évaluation d'impact | « La société Canadian Natural Resources Limited (CNRL) a déposé la demande n° 1273113 auprès de l'Alberta Energy and Utilities Board (EUB), conformément aux articles 10 et 11 de l'Oil Sands Conservation Act, afin d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une mine de sables bitumineux, une usine d'extraction du bitume et une usine de valorisation du bitume ainsi que des installations connexes. Le projet, qui est conçu pour produire environ 37 000 mètres cubes par jour de bitume valorisé, serait réalisé à quelque 70 kilomètres au nord de Fort McMurray. La construction débuterait en 2004, la production commencerait en 2007 et la pleine production serait atteinte vers 2011. Le projet nécessitait une évaluation environnementale en application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Le 26 juin 2003, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a confié l'évaluation environnementale du projet à une commission d'examen. | Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, les programmes de repositionnement de l'industrie canadienne des bovins et du bœuf ont fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) détaillée. « Selon l'ÉES, si les gouvernements n'intervenaient pas, la situation actuelle créée par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pourrait avoir des répercussions considérables sur les plans économique, social et environnemental. Le plus grand risque environnemental provient des pressions financières subies par les producteurs qui, en raison de la capacité limitée d'abattage au Canada et des bas prix des bovins sur le marché actuel, doivent soigner et nourrir des animaux plus âgés ayant peu ou pas de valeur économique. | « Les pesticides sont conçus pour limiter, détruire, attirer ou repousser les organismes nuisibles, ou afin de prévenir ou d'atténuer leurs effets. Cependant, les propriétés et les caractéristiques grâce auxquelles ils sont efficaces pour les usages prévus peuvent être à l'origine de risques pour les personnes et l'environnement []. Tous les pesticides doivent être homologués avant qu'on ne puisse les utiliser ou les vendre au Canada. L'événement qui joue le plus souvent le rôle de déclencheur du processus de prise de décision est une demande d'homologation d'un nouveau pesticide, ou une demande de modification d'une homologation existante. D'autres événements peuvent déclencher le processus de prise de décision, par exemple si on constate le besoin d'une réévaluation. La Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) et son Règlement sont les principaux outils législatifs du gouvernement fédéral pour la réglementation des pesticides, dont ils régissent l'importation, la fabrication, la vente et l'utilisation. |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|------------------|--|---|---|--|
| Exemples (suite) | sur la santé (ÉIS). [] Le cadre d'Évaluation d'impact sur la santé du Bureau de santé publique de Toronto examine les déterminants de la santé suivants : - les facteurs environnementaux (qualité de l'air, odeurs, qualité de l'eau de surface, qualité de l'eau souterraine, utilisation des sols, végétation, bruit, environnement construit); - les facteurs d'accès aux services (services de santé, éducation, services sociaux, transports et loisirs); - les facteurs de mode de vie (alimentation, activité physique, tabagisme, alcool, consommation de drogues et comportements sexuels); - les facteurs d'égalité (âge, sexe, minorités ou groupes défavorisés, et capacités); - les facteurs socio-économiques (revenus/pauvreté, emploi, éducation, cohésion familiale, cohésions communautaire et sociale, crime, logement et exclusion sociale). | Le 18 août 2003, le gouvernement du Canada et l'EUB ont conclu une entente afin de constituer une commission d'examen conjoint (la Commission) pour l'évaluation environnementale du projet. En vertu de cette entente, la Commission a été chargée de répondre aux exigences d'examen de la LCEE et de l'Energy Resources Conservation Act (ERCA). La Commission a examiné la demande n° 1273113 lors de séances publiques tenues à Fort McMurray (Alberta) en septembre 2003 (du 15 au 19, du 22 au 26 et le 29). Ont notamment participé et témoigné à ces séances [la] CNRL et d'autres promoteurs en matière de sables bitumineux, des Premières Nations et des groupes autochtones locaux, des résidents locaux, des groupes environnementaux non gouvernementaux, une association de personnel médical et des représentants d'organismes de réglementation provinciaux et fédéraux. | Grâce à un ensemble de mesures visant à contrer les principales contraintes économiques auxquelles l'industrie est confrontée, on s'attend à ce que l'incidence environnementale nette des programmes proposés soit positive. Certains des programmes d'aide proposés à l'industrie risquent d'avoir des répercussions négatives sur l'environnement. On songe, par exemple, à l'utilisation accrue des ressources et à la production de déchets découlant de l'expansion de la capacité d'abattage au Canada. En raison de cette menace ou d'autres risques, des mesures d'atténuation ont été cernées ou proposées » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2004). | Cette législation fonde l'autorité nécessaire pour prendre des décisions basées sur l'évaluation et la gestion des risques. Toutefois, le ministre doit juger que les risques et la valeur d'un produit sont acceptables pour sa commercialisation ou son maintien sur le marché au Canada. Cette législation comporte aussi des dispositions facilitant l'application de la LPA et de son Règlement. Il faut noter que la législation provinciale visant les pesticides joue un rôle important dans l'ensemble du processus de réglementation des pesticides au Canada » (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, 2000, p. 1 et 3). |

| | Évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) | Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) | Évaluation environnementale stratégique (ÉES) | Évaluation des risques (ÉR) |
|------------------|---|---|---|-----------------------------|
| Exemples (suite) | L'application de l'outil de dépistage préliminaire des déterminants de la santé a permis de conclure que, sur les cinq catégories de déterminants de la santé [], ce sont les facteurs environnementaux qui ont le plus de répercussions sur la santé humaine, en ce qui concerne les options de traitement des déchets qui étaient à l'étude » [traduction libre] (Golder Associates, 2009, p. i). | Les participants ont porté un certain nombre de questions à l'attention de la Commission, la plupart axées sur les incidences environnementales du projet et les incidences socioéconomiques du développement industriel rapide » (Alberta Energy and Utilities Board et Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004, p. ix). | | |

BIBLIOGRAPHIE

Afin de faciliter la consultation des différentes ressources présentées dans le tableau, nous avons divisé la bibliographie en deux sections. La première section (*Législation et directives sur l'évaluation d'impact*) présente toutes les législations et les directives mentionnées dans le tableau. Pour plus de clarté, elles ont également été classées selon le type d'évaluation d'impact. La deuxième section (*Autres références*) contient toutes les autres ressources mentionnées : articles, sites Internet, rapports gouvernementaux, etc.

Législation et directives sur l'évaluation d'impact

Évaluation d'impact sur la santé

Colombie-Britannique:

Public Health Act, S.B.C. 2008, c-28 (à jour au 1^{er} juillet 2010). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/eliisa/highlight.do?text=public+health+act&language=en&search_Title=British+Columbia&path=/en/bc/laws/stat/sbc-2008-c-28/latest/sbc-2008-c-28.html.

Québec:

Loi sur la santé publique, L.R.Q. 2001, s-2-2 (à jour au 1^{er} novembre 2010). Consulté en ligne à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S 2 2/S2 2.html.

Évaluation des impacts environnementaux

Canada:

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, L.C 1992, c. 37 (à jour au 30 octobre 2010). Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Statute/C/C-15.2.pdf.

Alberta:

Environmental Protection and Enhancement Act, R.S.A. 2000, c. E-12 (à jour au 1^{er} octobre 2009). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/en/ab/laws/stat/rsa-2000-c-e-12/latest/rsa-2000-c-e-12.html.

Public Health Act, R.S.A. 2000, c. P-37 (ancienne version). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/en/ab/laws/stat/rsa-2000-c-p-37/77845/rsa-2000-c-p-37.html#history.

Colombie-Britannique:

Environmental Assessment Act, S.B.C. 2002, c. 43 (à jour au 28 avril 2010). Consulté en ligne à : http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/ 00 02043 01.

Île-du-Prince-Édouard:

Environmental Protection Act, R.S.P.E.I. 1988, c. E-9 (à jour au 26 décembre 2009). Consulté en ligne à : http://www.gov.pe.ca/law/statutes/pdf/e-09.pdf.

Manitoba:

Loi sur l'environnement, C.P.L.M. 1987, c. E125 (à jour au 3 mai 2010). Consulté en ligne à : http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/ pdf.php?cap=e125.

Nouveau-Brunswick:

Loi sur l'assainissement de l'environnement, c. C-6 (à jour au 28 avril 2010). Consulté en ligne à : http://www.gnb.ca/0062/pdf-acts/c-06.pdf.

Nouvelle-Écosse:

Environment Act, 1994-95, c.1. Consulté en ligne à : http://nslegislature.ca/legc/statutes/ envromnt.htm.

Nunavut:

Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, L.C. 1993, c. 29 (à jour au 21 mai 2004). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-1993-c-29/derniere/lc-1993-c-29.html.

Ontario:

Loi sur les évaluations environnementales, L.R.O. 1990, c. E-18 (à jour au 3 mai 2010). Consulté en ligne à : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90e18_f.htm.

Québec:

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. 1972, c. Q-2 (à jour au 1^{er} avril 2010). Consulté en ligne à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q 2/Q2.htm.

Saskatchewan:

The Environmental Assessment Act, S.S. 1980, c. E 10.1. Consulté en ligne à : http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Statutes/Statutes/E10-1.pdf.

Terre-Neuve-et-Labrador:

An Act Respecting Environmental Protection, SNL 2002, c. E-14.2. Consulté en ligne à : http://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/statutes/e14-2.htm.

Territoires du Nord-Ouest :

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du MacKenzie, 1998, c. 25 (à jour au 16 avril 2010). Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Statute/M/M-0.2.pdf.

Yukon:

Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, L.C. 2003, c. 7. Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Statute/Y/Y-2.2.pdf.

Évaluation environnementale stratégique

Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale. (2004). Évaluation environnementale stratégique : la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulté en ligne à : http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1.

Évaluation des risques : législation sous le mandat de Santé Canada

- Loi sur les produits dangereux, S.R. 1985, c. H-3 (à jour au 30 octobre 2010). Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Statute/H/H-3.pdf.
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999, c. 33. Consulté en ligne à : http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/26A03BFA-C67E-4322-AFCA-2C40015E741C/lcpe-cepa99_0307_bil.pdf.
- Loi sur les produits antiparasitaires, L.C. 2002, c. 28 (à jour au 28 juin 2006). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2002-c-28/derniere/lc-2002-c-28.html.
- Loi sur le ministère de la Santé, L.C. 1996, c. 8 (à jour au 30 octobre 2010). Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Statute/H/H-3.2.pdf.
- Loi réglementant certaines drogues et autres substances, L.C. 1996, c. 19 (à jour au 25 novembre 2005). Consulté en ligne à : http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-1996-c-19.html.
- Loi sur les aliments et drogues, S.R. 1985, c. F-7 (à jour au 11 juillet 2010). Consulté en ligne à : http://laws.justice.gc.ca/PDF/Loi/F/F-27.pdf.

Autres références

- Agence canadienne d'évaluation environnementale. (2010). Éléments de base de l'évaluation environnementale. Consulté en ligne à : http://www.acee-ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B053F859-1.
- Agence canadienne d'évaluation environnementale. (2009). Évaluation environnementale stratégique. Consulté en ligne à : http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=A4C57835-1.
- Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. (2000). Document de principes :

 Document Technique Cadre décisionnel pour l'évaluation et la gestion des risques
 à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Ottawa : Santé Canada.

 Consulté en ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt-formats/pacrb-dgapcr/pdf/pubs/pest/pol-guide/spn/spn2000-01-fra.pdf.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2004). Évaluation environnementale stratégique des programmes de repositionnement de l'industrie canadienne des bovins et du bœuf. Consulté en ligne à : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1174586983381&lang=fra.

- Alberta Energy and Utilities Board et Agence canadienne d'évaluation environnementale. (2004). Rapport de la Commission d'examen conjoint établie par l'Alberta Energy and Utilities Board et le Gouvernement du Canada. Calgary. Consulté en ligne à : http://www.ceaa.gc.ca/Content/7/3/E/73E831C7-1781-42F6-AEBB-7F79581E012E/report_f.pdf.
- Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale. (2004). Évaluation environnementale stratégique : la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulté en ligne à : http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1.
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. (2006). Évaluation des risques. Consulté en ligne à : http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html.
- Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). (2009a). L'évaluation d'impact sur la santé : une pratique pour le développement de politiques publiques favorables à la santé. [Présentation PowerPoint]. Consulté en ligne à : http://www.ccnpps.ca/101/presentations.ccnpps?id article=407.
- Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). (2009b). Évaluation d'impact sur la santé : un aperçu. [Présentation PowerPoint]. Consulté en ligne à : http://www.ccnpps.ca/101/Presentations.ccnpps?id article=265.
- Cole, B.L., Wilhelm, M., Long, P.V., Fielding, J.E., Kominski, G., Morgenstern, H. (2004). Prospects for Health Impact Assessment in the United States: New and Improved Environmental Impact Assessment or Something Different? *Journal of Health Politics, Policy and Law, 26*(4), 1153-1186. Consulté en ligne à : http://jhppl.dukejournals.org/cgi/reprint/29/6/1153?view=long&pmid=15688580.
- Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population. (1994).

 Stratégies d'amélioration de la santé de la population Investir dans la santé des Canadiens. Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada. Consulté en ligne à : http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/pdf/strateg-fra.pdf.
- Corburn, J. et Bhatia, R. (2007). Health Impact Assessment in San Francisco: Incorporating the Social Determinants of Health into Environmental Planning. *Journal of Environmental Planning Management*, *50*, 323-341.
- d'Amour, R., St-Pierre, L., et Ross, M-C. (2009). *Atelier d'échange sur l'évaluation d'impact sur la santé au niveau des gouvernements provinciaux. Rapport*. Montréal : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. Consulté en ligne à : http://www.ccnpps.ca/docs/Interprovincial Rapport FR.pdf.
- Dahlgren, G., et Whitehead, M. (1991). *Policies and strategies to promote social equity in health*. Stockholm: Institute of Future Studies. Consulté en ligne à :

 http://www.framtidsstudier.se/filebank/files/20080109\$110739\$fil\$mZ8UVQv2wQFShMF6cuT.pdf.
- Fischer, T.B., et Seaton, K. (2002). Strategic Environmental Assessment: Effective Planning Instrument or Lost Concept? *Planning Practice and Research*, *17*(1), 31-44.

- Forsyth, A., Schively Slotterback, C., et Krizek, K.J. (2010). Health impact assessment in planning: Development of the design for health HIA tools. *Environmental Impact Assessment Review*, *30* (10), 42-51.
- Gagnon, F. et St-Pierre, L. (2007). L'évaluation d'impact sur la santé à l'intérieur des évaluations d'impact sur l'environnement au Canada. Document de travail préparé pour le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Golder Associates. (2009). Planning Study for the Assessment of Mixed Solid Waste Processing Technology and Siting Options. City of Toronto. Toronto: Ville de Toronto. Consulté en ligne à : http://www.toronto.ca/garbage/mwp/pdf/work_package-3.pdf.
- Harriman Gunn, J. (2009). Integrating Strategic Environmental Assessment and Cumulative Effects Assessment in Canada. Extrait de University of Saskatchewan Library Electronic Theses and Dissertations. (Numéro de publication etd-06092009-201800). Consulté en ligne à : http://library2.usask.ca/theses/available/etd-06092009-201800/unrestricted/Harriman_Gunn_Dissertation_Jun_10.pdf.
- Hertz-Picciotto, I. (1995). Epidemiology and Quantitative Risk Assessment: A Bridge from Science to Policy. *American Journal of Public Health, 85*(4), 484-491. Consulté en ligne à : http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1615131/pdf/amjph00442-0022.pdf.
- Keon, W.J. et Pépin, L. (2009). *Un Canada en santé et productif : une approche axée sur les déterminants de la santé. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Rapport final du Sous-comité sénatorial sur la santé des populations.* Consulté en ligne à : http://www.parl.gc.ca/40/2/parlbus/commbus/senate/com-f/popu-f/rep-f/rephealth1jun09-f.pdf.
- Kwiatkowski, R.E. et Ooi, M. (2003). Integrated environmental impact assessment: a Canadian example. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, 81* (6): 434-438. Consulté en ligne à : http://www.who.int/bulletin/volumes/81/6/kwiatkowski.pdf.
- Mindell, J. et Joffe, M. (2003). Health impact assessment in relation to other forms of impact assessment. *Journal of Public Health Medicine*, *25*(2), 107-113. Consulté en ligne à : http://jpubhealth.oxfordjournals.org/cgi/reprint/25/2/107.
- Noble, B.F. et Bronson, J.E. (2005). Integrating Human Health into Environmental Impact Assessment: Case Studies of Canada's Northern Mining Resource Sector. *Arctic, 58*(4), 395-405. Consulté en ligne à : http://pubs.aina.ucalgary.ca/arctic/Arctic58-4-395.pdf.
- O'Connell, E. et Hurley, F. (2009). A Review of the strengths and weaknesses of quantitative methods used in health impact assessment. *Public Health*, 123(4), 306-310.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (1986). *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*. Consulté en ligne à : http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/index-fra.php.

- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (1999). Étude de l'impact sur la santé : Principaux concepts et méthode proposée. Consensus de Göteborg. Bruxelles : OMS, Bureau régional de l'Europe (Centre européen pour la politique de la santé). Consulté en ligne à : http://test.cp.euro.who.int/document/pae/gothenburgpaperf.pdf.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (1-23-2009). Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé.

 EB124.R6.124^e session. Point 4.6 de l'ordre du jour. Consulté en ligne à :

 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB124/B124_R6-fr.pdf.
- Parcs Canada. (2009). Évaluation des impacts environnementaux : Évaluation environnementale stratégique. Consulté en ligne à : http://www.pc.gc.ca/fra/progs/eie-eia/itm3.aspx.
- Parry, J., et Stevens, A. (2001). Prospective health impact assessment: pitfalls, problems, and possible ways forward. *BMJ*, 323(7322), 1177-1182. Consulté en ligne à : http://www.bmj.com/content/323/7322/1177.full.
- Rattle, R. (2009). Health Impact Assessment Practices in Canada. Document de travail préparé pour le Centre de collaboration nationale Politiques publiques et santé.
- Rattle, R. (2009a). Environmental Assessment in Canada History, Experiences and Lessons for Health Impact Assessment. Document de travail préparé pour le Centre de collaboration nationale Politiques publiques et santé.
- Regens, J.L., Dietz, T.M., et Rycroft, R.W. (1983). Risk Assessment in the Policy-Making Process: Environmental Health and Safety Protection. *Public Administration Review,* 43(2), 137-145.
- Saner, M. (2010). Guide d'introduction sur l'évaluation scientifique des risques à Santé Canada. Ottawa : Santé Canada. Consulté en ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/alt-formats/pdf/pubs/about-apropos/2010-scientif-ris-fra.pdf.
- Santé Canada. (2004). *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé : Volume 1 : Notions fondamentales*. Canada : ministre de la Santé. Consulté en ligne à : http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/H46-2-99-235F-1.pdf.
- United Nations University (UNU). (2007). Open Educational Resource on Environmental Impact Assessment, based on the UNEP EIA Training Manual. Consulté en ligne à : http://eia.unu.edu.
- United Nations University (UNU). (2009). *EIA_Wiki*. Consulté en ligne à : http://eia.unu.edu/wiki/index.php/Main_Page.

LECTURE SUPPLÉMENTAIRE

- Bhatia, R. (2007). Protecting Health Using an Environmental Impact Assessment: A Case Study of San Francisco Land Use Decisionmaking. *American Journal of Public Health*, *97*(3), 406-413. Consulté en ligne à : http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1805033/pdf/0970406.pdf.
- Bhatia, R., et Wernham, A. (2008). Integrating Human Health into Environmental Impact Assessment: An Unrealized Opportunity for Environmental Health and Justice. *Environmental Health Perspectives, 116*(8), 991-1000. Consulté en ligne à : http://ehp03.niehs.nih.gov/article/fetchArticle.action?articleURI=info:doi/10.1289/ehp.11132.
- Commission des déterminants sociaux de la santé. (2008). Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux. Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé. Genève : Organisation mondiale de la Santé. Consulté en ligne à : http://www.who.int/social-determinants/thecommission/finalreport/fr/index.html.
- Dannenberg, A.L., Bhatia, R., Cole, B.L., Dora, C., Fielding, J.E., Kraft, K., et collab. (2006). Growing the Field of Health Impact Assessment in the United States: An Agenda for Research and Practice. *American Journal of Public Health*, 96(2), 262-270. Consulté en ligne à : http://ajph.aphapublications.org/cgi/content/full/96/2/262?view=long&pmid=16380558.
- Fischer, T.B., et Seaton, K. (2002). Strategic Environmental Assessment: Effective Planning Instrument or Lost Concept? *Planning Practice and Research*, *17*(1), 31-44.
- Forsyth, A., Schively Slotterback, C., et Krizek, K.J. Health impact assessment in planning: Development of the design for health HIA tools. *Environmental Impact Assessment Review*, *30* (10), 42-51.
- Marko, J. (2002). Developing a Framework for Analysing the Impacts of Urban Transportation (thèse de maîtrise, Université de l'Alberta). Consulté en ligne à : http://hdl.handle.net/10625/26506.
- Mindell, J., Boltong, A., et Forde, I. (2008). A review of health impact assessment frameworks. *Public Health*, 122, 1177-1187. Consulté en ligne à : <a href="http://www.sciencedirect.com/science?_ob=PublicationURL&_tockey=%23TOC%231_1546%232008%23998779988%23700374%23FLA%23&_cdi=11546&_pubType=J&view=c&_auth=y&_acct=C000066541&_version=1&_urlVersion=0&_userid=5203361&_md5=4f4e8e02938123e6423cde298ec47af2.
- Mindell, J., Ison E., et Joffe, M. (2003). A glossary for health impact assessment. *British Medical Journal*, *57*, 647-651. Consulté en ligne à : http://jech.bmj.com/content/57/9/647.full.pdf.
- Parcs Canada. (2009). Évaluation des impacts environnementaux : évaluation à l'échelle des projets. Consulté en ligne à : http://www.pc.gc.ca/fra/progs/eie-eia/itm1.aspx.

- Santé Canada. (2004). Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé : Volume 1 : Notions fondamentales. Canada : ministre de la Santé. Consulté en ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/promotion/_environ/handbook-guide2004/index-fra.php_
- Simos, J. et Arrizabalaga, P. (2006). Utiliser les synergies entre évaluation environnementale stratégique (EES) et évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour la prise en compte de l'environnement et de la santé dans les processus décisionnels publics. Sozial- und Präventivmedizin/Social and Preventive Medicine, 51, 133-136.
- Van Buuren, A. et Nooteboom, S. (2009). Evaluating strategic environmental assessment in The Netherlands: content, process and procedure as indissoluble criteria for effectiveness. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 27(2), 145-154.

24

N° de publication : 1289

www.ccnpps.ca



Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé